

DREAL AQUITAINE FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE CIRCULAIRE

Contexte

-La table ronde N° 1 de la deuxième conférence environnementale, qui s'est tenue en septembre dernier a acté le passage à une économie circulaire, aussi bien chez les acteurs économiques, que dans les politiques nationales.

-La feuille de route interministérielle qui a conclu la conférence environnementale, prévoit que les services de l'État, et notamment les DREAL, se mobilisent afin d'accompagner les parties prenantes dans ce mouvement résolu vers l'économie circulaire.

-La région Aquitaine s'est fixée l'ambition d'être une région exemplaire en la matière. Elle a défini une stratégie régionale et a élaboré un plan d'actions afin de l'appliquer.

Objectifs du COMOP du 24 mars

Afin de travailler activement au soutien de cette politique, la DREAL Aquitaine a organisé le 24 mars dernier, un comité opérationnel uniquement consacré à ce sujet. Cette journée a réuni la cinquantaine de cadres de la DREAL, mais également les parties prenantes extérieures : Conseil Régional, DRAAF, DIRECCTE, ADEME, CGDD, SMICVAL, ATIS, CHEDD.

L'objectif de cette journée était de réfléchir collectivement aux moyens, outils et actions que la DREAL pourra déployer en interne et avec ses partenaires locaux, en cohésion avec le contexte des actions déjà menées par les différentes parties prenantes, pour accompagner et faciliter les stratégies et actions déployées en Aquitaine.

Pistes d'actions

Elles sont le fruit des trois ateliers :

Analyse des flux de matières :

*Pour répondre à ses besoins et assurer son fonctionnement, une société extrait, importe, consomme, exporte des ressources et émet vers l'air, l'eau et le sol des flux de toute nature. Ce fonctionnement global est souvent analysé par le prisme économique et monétaire mais rarement en terme physique. Pourtant seule une comptabilité matérielle permet d'analyser le métabolisme d'un territoire, grâce à l'identification de l'ensemble des **flux entrants** (combustibles, aliments, biens, matières premières), **sortants** (émissions diverses, déchets, produits finis ou semi-finis), **circulaires** (recyclage) et du stock de matière accumulée. Brique essentielle dans la constitution d'indicateurs de suivi de l'économie circulaire, de résilience, de couplage entre l'activité économique et les pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement, l'AFM constitue un préalable indispensable à la mise en œuvre de toute démarche d'écologie territoriale.*

Pour mémoire, le guide de territorialisation de la méthodologie Eurostat appliquée aux flux de matière disponible avant la fin du premier semestre 2014.

1/ Mise en place d'un comité technique réunissant les différents producteurs des données et experts (possibilité de faire appel au CEREMA) afin de :

- Produire une analyse des flux de matière en Aquitaine,
- Mettre en place un système d'information pérenne,
- Valoriser les résultats via des publications et des indicateurs de suivi. (en particulier la productivité matière de l'économie, la consommation de matière par habitant).

2/ Montage d'une plate-forme régionale de gestion des ressources-matière (biomasse, produits finis et semis-finis, matières premières, déchets) constituée de collectivités et représentants de l'État afin :

- d'orienter les travaux complémentaires (aires d'approvisionnement, flux de substances, etc.),
 - de s'emparer des résultats (flux plus ou moins désagrégés, impacts sur la nature, etc..) et indicateurs de suivi et définir des stratégies territoriales adaptées à une l'économie circulaire et en voie de dématérialisation,
- - de promouvoir des dispositifs de coopération susceptibles de permettre des analyses infra-départementales de flux de matière.

Services identifiés : MCE / SPR / MPPDD

Partenaires associés : Conseil régional / Conseils Généraux / DIRECCTE / DRAAF / ADEME / finances / CEREMA / Instances régionales des CCI, Chambre des métiers, Chambre de l'Agriculture

Économie de la fonctionnalité, réemploi, réparation :

L'économie de la fonctionnalité, nouvelle approche de l'économie traditionnelle, vise à remplacer la vente de produits par la vente de leur usage. Avec d'autres pratiques comme le réemploi, la réparation ou encore le recyclage, on tend vers une optimisation du taux d'utilisation et de ce fait un soulagement de l'utilisation de matières premières. Il s'agit de faire évoluer les pratiques et d'ancrer les approches « réparer au lieu de jeter » et « louer au lieu d'acheter » dans les mentalités des consommateurs.

Trois axes d'actions possibles :

1/ Pratiques en Interne :

Dans le cadre de l'État exemplaire, mener une réflexion sur les possibilités d'inclure cette problématique dans la gestion de notre propre activité, identifier les blocages pour les signaler et être force de propositions pour améliorer la prise en compte de cette dimension. (objectif également cité dans la SNTEDD 2014-2020)

Services identifiés : SG/PSI/MPPDD

Partenaires associés : réseau interministériel des correspondants DD

2/ Identifier les initiatives déjà à l'œuvre sur le territoire

repérage à travers la finalité « produire et consommer autrement » des Agendas 21 les actions entreprises par les collectivités, analyse des éléments de réussite et des freins rencontrés.

Service identifié : MPPDD

Partenaires associés : collectivités locales en Agendas 21 / comité régional des Agendas 21 / DIRECCTE / ATIS

3/ Sensibiliser et informer les consommateurs

Par l'intermédiaire des associations d'éducation au développement durable et des associations d'éducation populaire

À travers les différents événements de promotion du DD organisés en Aquitaine (exemple Campus 21)

Service identifié : MPPDD

Partenaires associés : DRJSCS/ADEME/comité régional d'éducation au développement durable

Écologie industrielle et agro industrielle:

L'écologie industrielle a pour objectif de limiter les impacts de l'industrie sur l'environnement, en identifiant et mettant en œuvre des synergies éco-industrielles afin de réaliser un bouclage des flux de matières et d'énergie. Ces synergies peuvent être la valorisation et/ou l'échange de flux industriels (eaux usées, chaleur, gaz, déchets et coproduits...), la mutualisation de services aux entreprises (gestion collective des déchets, transports...), le partage d'équipements ou de ressources, la création de nouvelles activités, etc. Les déchets et coproduits d'une activité sont alors amenés à changer d'image et de statut, devenant des ressources utilisées dans d'autres process industriels.

1/ Identification des interlocuteurs pertinents sur le sujet, pour travailler en synergie.

Ont été repérés lors de l'atelier les acteurs suivants :

- Les inspecteurs des installations classées
- Les chargés de missions « développement économique » des UT de la DIRECCTE
- Les chargés de missions « développement économique » du Conseil Régional
- Les chargés de missions de la DRAAF
- Les auditeurs volontaires en contact avec les entreprises (AFNOR, COFRAC...)

Services identifiés : SPR-SCE / MPPDD / UT

Partenaires associés : Conseil régional / DIRECCTE / DRAAF / ADEME

2/ Participation à la promotion de l'écologie agro-industrielle auprès des réseaux existants

- En intégrant systématiquement la dimension d'économie circulaire, et notamment d'écologie agro-industrielle, lors des réunions de travail concernant la révision des plans de prévention des déchets non dangereux ou du BTP (CG), et dangereux (CR).
- Par la sollicitation des réseaux par filière.

Services identifiés : SPR / SCE / MPPDD / SMTI ? (à valider en CODIR)

3/ Sensibilisation des industriels

- Par les ingénieurs, inspecteurs des ICPE et techniciens de la DREAL en charge des risques anthropiques.

Une formation à l'économie circulaire, et particulièrement à l'écologie agro-industrielle pour les inspecteurs des ICPE, aura lieu lors de la journée des inspecteurs prévue le 24 juin prochain, à la Cité Administrative. Un film de 15 minutes de l'IFORE sera diffusé (présentation de l'écologie industrielle avec exemples concrets en région Nord Pas de Calais), et sera suivi d'une intervention d'une 1h30 d'un industriel, expert sur le sujet.

Un questionnaire « type » leur sera proposé (groupe de travail piloté par L. Borde) pour leur faciliter le dialogue avec les responsables des sites contrôlés et recueillir des informations utiles pour le réseau.

Par ailleurs, les inspecteurs disposent déjà de données utiles, relatives aux déchets dans les études d'impact des installations industrielles.

- Cette sensibilisation se fera également:
 - À l'occasion d'événements de communication ou de salons
 - La participation à l'observatoire « déchets » qui doit être créé (CR / ADEME)
 - L'édition d'une plaquette d'information avec les partenaires associés.

Services identifiés : SPR / SCE / SG (communication) / MPPDD

Partenaires associés : Conseil régional / DIRECCTE / DRAAF / ADEME / AFNOR